

Faculté des Sciences / IRES/Département d'informatique

**Candidature pour le
Diplôme d'Université Compétences Complémentaires
en Informatique pour l'Enseignement
CCIE**

Date limite de dépôt du dossier : **27 septembre 2024**

Mme M Nom :
Prénom :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Etablissement (si en activité) :
.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Curriculum Vitae

Photocopies des diplômes obtenus

NB : Les diplômes étrangers doivent obligatoirement être traduits et authentifiés par le conseiller culturel de l'ambassade de France du pays d'origine ou par tout traducteur assermenté.

Copie d'un justificatif d'identité

Photographie d'identité collée sur le dossier (première page)

Attestation CVEC à récupérer sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)

Frais de scolarité 234 euros (par chèque)

CURSUS ANTERIEUR

Baccalauréat		
Série :	Année d'obtention :	Etablissement :
Département :		Pays :

Cursus post bac			
Année	Etablissement	Cursus suivi	Validé
...../.....			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
...../.....			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
...../.....			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
...../.....			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
...../.....			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Expérience professionnelle		
Période	Entreprise	Titre/Fonctions

RETOUR DU DOSSIER

Le présent document est à retourner renseigné, et accompagné des pièces complémentaires citées en page 1, avant le 27 septembre 2024,

-soit par mail (à privilégier) au secrétariat : laurence.irigoyen@univ-amu.fr
-soit par courrier à l'adresse suivante : Université d'Aix-Marseille
UFR Sciences – IREM – case 901
163 avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 9

IMPORTANT

Le dossier est examiné par l'équipe pédagogique qui fait une proposition d'admission ou de refus. L'autorisation d'inscription est prononcée par le président de la Commission. Un courriel est envoyé au candidat dans les jours qui suivent la tenue de la commission pédagogique.

La proposition de l'équipe ainsi que la décision du président de la Commission pédagogique sont valables uniquement pour l'année universitaire considérée, pour la formation demandée dans l'établissement auprès duquel vous déposez votre candidature.

A noter que seront demandées pour l'inscription administrative finale les pièces originales justificatives (ou des photocopies certifiées conformes) du (des) diplôme(s) attestant le niveau Licence scientifique requis.